

COMMUNE DE VILLY-BOCAGE
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022
N° 2022-11

2022-11-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 30 août 2022

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

**2022-11-02 : Signature du contrat de maintenance du défibrillateur avec la société FND
CARDIO COURSE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de la société FND CARDIO COURSE pour une maintenance annuelle au prix de 60 € TTC et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

2022-11-03 : Signature de la convention avec la société VEOLIA pour l'enlèvement et la destruction des archives communales périmées

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention mentionnée ci-dessus avec la société VEOLIA pour l'élimination des archives périmées de la commune.

-

2022-11-04 : Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC Energie

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de COLOMBELLES au SDEC ENERGIE.

2022-11-05 : Demande de reprise du forfait garderie pour une famille de Villy-Bocage

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de refuser la demande de la famille BOUCEY-ROYER de reprendre le forfait mensuel garderie de son enfant à partir du mois de décembre et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Le conseil municipal propose que la famille effectue un choix entre le forfait mensuel sur 10 mois ou le forfait journalier, avant le 30 septembre 2022.

2022-11-06 : Enseignes pour L'Atelier : choix du fournisseur : reporté

2022-11-07 : Noël des enfants : date et organisation

- Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de valider l'organisation du Noël des enfants le vendredi 9 décembre à 16h 30 à la salle des fêtes suivi du spectacle « Pacotilles » à L'Atelier.

2022-11-08 : Formation élus

- Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la formation « La responsabilité des élus » telle que décrite ci-dessus pour les élus volontaires et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent


Le Maire
Jean-Luc ROUSSEL



- Affiché le
26/09/2022